



**MAIRIE de
GENOUILLE
86250**

05.49.87.10.71

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LAN DEUX MIL VINGT TROIS, Le Seize Janvier à 20 Heures 30 ,
les membres du Conseil Municipal de la Commune de Genouillé se sont
réunis en session ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Guy VALETTE,
Maire

Présents : BOLLE Marie-Claire, BRETON Marc, CHAUVEAU Philippe,
CLEMENT Julien, DELAGE Christelle, GAUDIN Loïc, GIRAUD Patrice,
LUQUIAU Christophe, MASSON Dany, MORIN Jacques, MORISSET Florian,
NIQUET Sandra, TEXERAUD Patrice, VALETTE Jean-Guy
Secrétaire de séance : Loïc GAUDIN
Assistait également : Marylore SECHET, secrétaire de Mairie

Monsieur le Maire donne lecture du projet d'Aménagement du centre
bourg paysager- phase 2 – Renaturation- pour le développement du
centre bourg de Genouillé et du plan de financement.

Nombre de Conseillers :

en exercice : 14
présents : 14
votants : 14

Date de la Convocation :

5 Janvier 2023

Date affichage de la
convocation

5 Janvier 2023

LES DIFFERENTES SEQUENCES	Montant HT	Montant TTC
Aménagement Renaturation – Phase 2	48 000.00	57 600.00
Chapitre – espaces verts		

LE PLAN DE FINANCEMENT

Les différents partenaires	Montants
Préfecture de la Vienne – DETR	14 400.00
Région Nouvelle Aquitaine	9 600.00
CCCP	4 900.00
Commune de Genouillé	19 200.00
TOTAL	48 000.00

Le Conseil Municipal, après délibération

- Décide d'accepter le projet et le plan de financement,
- demande à M. le Maire de solliciter des subventions auprès de l'Etat, la
Région Nouvelle Aquitaine, le Département de la Vienne, la CCCP.

Fait et délibéré en mairie les jours mois et an que ci-dessus

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme,

A Genouillé, le 17 Janvier 2023

Le Maire, Jean-Guy VALETTE

OBIET

Délibération n° 08/2023

Aménagement centre

bourg paysager

Phase 2

Renaturation

Demande de subvention

**



AR Prefecture

086-218601045-20230116-D08_2023-DE
Reçu le 30/01/2023